

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal de Bouilly-en-Gâtinais, convoqué le 13 septembre 2021, s'est réuni le 20 septembre 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur VERNEAU Philippe, Maire

Présents : Mesdames PERRAUD Isabelle, JAMET Fernande, Messieurs VERNEAU Philippe, PALLU Christian, PALLU Thierry, BOUARD Pascal, THIEBAULT Michel,

Absent excusé : GRELET Robert, donne pouvoir à BOUARD Pascal

Absents : BOBET Alain, JOLIVET Stéphane, BARILLET Jérôme

Secrétaire : BOUARD Pascal

La séance a été ouverte sous la présidence de M. VERNEAU Philippe, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture du compte rendu de la séance du 5 juillet 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I) Révision du prix du m3 pour 2022 délib 2021-031 s/s préf le 27/09/2021

Le budget exploitation de l'assainissement se trouve en déficit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le prix du m3 assaini de 0,10 €, soit 2,90 € à compter de la facturation 2021/2022

II) Charges locatives récupérables sur les locataires délib 2021-032 s/s préf le 27/09/2021

Le propriétaire est redevable de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Toutefois, il peut en obtenir le remboursement par le locataire lorsque le logement est loué, au titre des charges locatives récupérables.

Vu la délibération n° 2016-0042 du 18 octobre 2016 fixant les taux de remboursement,

Les taux de remboursement de cette taxe sont fixés comme suit :

- Logement du 2 Rue de l'Eglise : 100 % des frais à la charge du locataire
- Logement du 16 Route de Courcelles : 80 % des frais à la charge du locataire
 20 % des frais à la charge de la commune (part de la salle polyvalente).

Le remboursement de ces taxes sera demandé à réception de l'avis de taxe foncière.

III) Taxes sur ordures ménagères 2021 délib 2021-033 s/s préf le 27/09/2021

Vu la délibération n°2021-032 en date du fixant les modalités de remboursement de la taxe sur les ordures ménagères,

Vu l'avis de taxes foncières n°21 45 4032737 75 en date du 12/08/2021

Le remboursement se détaille comme suit :

- Pour Madame MORIN Sophie, demeurant au 2 Rue de l'Eglise (100 % des frais à la charge du locataire) depuis le 1^{er} juin 2021 : 117 € pour l'année 2021, soit 58,50 € pour 6 mois
- Pour Monsieur et Madame SEIGNOT Emmanuel, demeurant au 16 Route de Courcelles (80 % des frais à la charge du locataire et 20 % des frais à la charge de la commune - part de la salle polyvalente) :
149 € *80% = 119,20 €, soit 119 €.

X) Questions diverses

- La société CAMBIUM est venue faire un devis pour l'aménagement du Monument aux Morts. La commune ne donnera pas suite à ce devis car il ne correspond pas à notre attente. Une autre société, GROSSAIN, va également nous faire un devis.
- Les aspirateurs de la mairie et de la salle polyvalente sont bons à changer. 2 nouveaux vont être achetés pour un montant total d'environ 300 €.
- 2 devis ont été demandés à la société David PALLU SARL ; un pour la toiture de la chapelle où quelques tuiles sont abimées ce qui crée des fuites à l'intérieur de la chapelle. Montant du devis : 687,60 € TTC.
un second devis a été demandé pour réparer le mur du cimetière suite au sinistre. Montant du devis : 612 € TTC.
- Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assureur pour le mur du cimetière.
- Le sapin du logement communal situé 2 rue de l'église devient dangereux, de grosses branches mortes tombent et ses racines abiment la clôture et risquent d'endommager la canalisation d'assainissement. Il devient donc nécessaire de l'abattre. 2 devis ont été demandés. Devis de la sté CAILLETTE : 3.500 € HT soit 4.200 € TTC. En attente de l'autre devis.
- 8 volets de la mairie sont très abimés suite à un défaut de fabrication. Ils n'ont pas de jet d'eau ce qui implique des infiltrations d'eau. La société qui avait posé ces volets a été contactée et va se retourner vers son fournisseur.
- Déploiement de la fibre : le Département prévoit qu'au premier trimestre 2023 l'ensemble du Loiret sera équipé. Ce nouveau réseau empruntera le réseau cuivre d'Orange. Certains endroits ne sont pas dotés de fourreaux, le réseau est enterré à même la terre. 2 possibilités alors : soit des poteaux bois seront installés, soit la commune finance une partie des travaux d'enfouissement (38 € le mètre linéaire, dont 11,40 € à la charge de la commune)
- Les dossiers de subvention « petites communes » auprès du Département ont été déposés :
 - Travaux (bordure) sur la RD30 pour 14.913 € (5 965 € de subvention déjà accordés)
 - Goudronnage du Chemin de la Grille pour 2 257 € (902 € de subvention déjà accordés)
 - Achat de l'ordinateur portable 1 249,79 €
 - Achat d'un broyeur 4 869,20 € - subvention d'au moins 1 133 € pour ces 2 derniers dossiersTotal d'investissement déposé 23 288,99 € pour une subvention totale d'au moins 8.000 €
- Le dossier de subvention « travaux sécurité sur route départementale en agglo » a été déposé pour un montant de 23.496 € (subvention de 7.050 €, soit 30%)
- Projets d'investissement 2022
 - Aménagement du Monument aux Morts
 - Volets de la mairie
 - Voiries
 - Enfouissement lignes de la fibre
 - Aménagement du cimetière
- Michel THIEBAULT propose d'aménager un sentier entre Bouilly et Verrines – projet à long terme
- Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.
- 10 communes du Loiret sont contaminées par la grippe aviaire.

Le secrétaire

Le Maire

Les conseiller(e)s

Séance levée à 21h25